





A

Séance du jeudi 26 mars 1914
(Suite et fin)

car, dit-il, ce qui motive la suppression du casino d'Enghien, c'est sa proximité de Paris.

Il peut observer qu'il n'a pas demandé la fermeture de tous les casinos, qu'il a reconnu, au contraire, qu'ils étaient une nécessité dans la plupart des localités.

Mr. le rapporteur propose de mettre :
en raison de la situation particulière d'Enghien et de son voisinage de Paris,
(Approbation.

42
à 5 francs par jour.

Mr. Boivin-Champeaux dit qu'il n'a pas demandé cela, que ce n'est pas praticable, qu'il est pour la suppression pure et simple du casino d'Enghien.

Mr. Simond demande qu'il soit indiqué que Mr. Klotz a reconnu qu'il n'avait pas besoin d'une loi d'exception pour réglementer la salle de petits chevaux, qu'il tenait de la loi de 1907 le droit de fixer le prix d'entrée.

Mr. le rapporteur croit - et c'est ce qu'il s'est efforcé d'exprimer - que la commission, qui avait voté le maintien du jeu du bacara, avait été unanime à demander la suppression totale du

2
jeu de boule ou, si on ne pourrait l'obtenir, à réclamer une réglementation sévère, un droit très élevé de manière à empêcher les ouvriers d'entrer dans la salle du jeu de boule.

Mr. de Langenhagen. C'est le ministre de l'intérieur qui détermine les jeux qui peuvent être pratiqués. Il a le droit de fixer le prix d'entrée à 5 francs, l'on pourrait supprimer le jeu de boule.

Mr. Aimond. L'autorisation d'aliéner au tenancier comporte le droit de jouer aux petits chevaux. Or, d'après la théorie soutenue par M. Bovin-Champeaux, ni le ministre ni le préfet n'ont le droit d'abolir ou de modifier une clause quelconque du cahier de charges.

Mr. le rapporteur. On peut indiquer qu'il s'agit d'un vœu de la commission.

Mr. Aimond. La question est même de savoir si avec un droit prohibitif on n'arrive pas à tourner le cahier de charges. Quoiqu'il en soit, il y a un fait certain, c'est que les intéressés ne sont pas opposés au droit prohibitif.

Je crois donc qu'il y a lieu non pas de parler de la suppression du jeu, qui serait illégale, mais de dire que le ministre de l'intérieur est armé, en vertu de la loi de 1907, de pouvoirs suffisants pour réglementer d'une façon sévère l'entrée dans la salle de jeu de boule.

Un membre de la commission exprime

le doute qu'un droit de 5 francs empêche
les gens peu aisés d'entrer dans cette salle.

Mr. Aimond fait observer que si on
fine le droit d'entrée à 5 francs, le tenan-
cier n'ouvrira pas la salle des petits che-
vaux, ne voulant pas entretenir 75 ou
80 employés et dépenser 300 ou 400,000
fr. pour encaisser une trentaine de mille
francs, et que son intérêt serait de la tenir
fermée. Prépare que le tenancier et le
conseil municipal sont d'accord pour
ne pas formuler d'objection au sujet du
droit.

Mr. le rapporteur propose, au lieu de cette
rédaction : « Aunsi, la commission est elle
unanime », celle-ci : « Aunsi, la commis-
sion est elle d'avis de demander ou bien
la suppression pure et simple, si elle
est possible, du jeu de boules ou des petits
chevaux ou bien une réglementation sé-
vère qui rende impossible, ou tout au
moins très difficile, aux petites bourses,
l'avis des salles de petits chevaux ou de
la boule, en mettant, par exemple, un
droit d'entrée dans ces salles, de 6
francs par jour. »

Mr. Boisvin. Champagneux propose
à Mr. le rapporteur de mettre qu'on a
fait observer qu'on pourrait suppri-
mer en grande partie les inconvénients
du casino d'Inghien, en faisant telle et
telle chose, que le grand danger de ce
casino consistait dans le jeu de boules.

4
M. Simond. On réclame, en apparence, la suppression du jeu de boule, mais au fond, ce qu'on veut — les bijoux et d'autres — c'est la fermeture du cercle.

M. le rapporteur. Ce serait le Puy-puyisme, car les arguments développés par les déposants que nous avons entendus étaient dirigés contre le jeu de boule et non contre le cercle.

M. Simond. Le syndicat qui s'est formé contre l'hygiène ne parle que de ce jeu pour éviter des difficultés.

M. Cazenave croit qu'il est indispen-
sable, par une façon générale, c'est le sentiment de la commission, de dire, sans rien préciser, que la commission serait partisan de la suppression du jeu de boule ou d'une réglementation sérieuse. Le ministre de l'Intérieur, qui a déjà pu, par un décret de 1907, inter-
dire le casino aux hommes de troupe et aux enfants, peut apporter encore plus de sévérité à cette réglementation, l'ar-
ticle 3 qui dit : « Chaque arrêté d'auto-
risation ou le lui permet ».

M. Boulard. Il ne faudrait pas re-
commencer toute la discussion de la loi ;
les articles en ont été discutés librement.

M. le président. Les votes sont acquis.
M. le rapporteur propose cette
réaction : « Aussi, la majorité de la
commission est-elle d'avis de demander
ou bien la suppression pure et simple,

si elle est légalement possible, des jeux de boule ou des petits chevaux ou bien une réglementation sévère qui rende impossible ou tout au moins très difficile aux petits bourses l'accès des salles des petits chevaux ou de la boule, en mettant par exemple, le droit d'entrée à 5 francs par jour.

M. Bordin-Champeaux. Très bien !

Un membre de la commission ne voit pas pourquoi on ferait allusion à la suppression, puisque la commission conclut au maintien du jeu.

M. le rapporteur avoue qu'il aimerait mieux la suppression pure et simple du jeu de boule. Il propose la nouvelle rédaction suivante : « Aussi, la majorité de la commission est-elle dans le demandeur une réglementation sévère qui rende impossible ou tout au moins très difficile aux petits bourses l'accès des salles des petits jeux ou de la boule, en mettant, par exemple, pour Enghien le droit d'entrée dans ces salles à 5 francs par jour. Certains membres de la commission vont même plus loin et désire-
raient, si la chose est légalement possible, que la suppression pure et simple fût prononcée.

M. Rouland. « Auriaient désiré ».

M. le président. Ne reprenons pas la discussion là-dessus.

M. Ageneux. C'est la même question.

6
M. Boulvard. Il ne faut pas qu'on
puisse dire que la majorité de la com-
mission est d'avis de supprimer les pe-
tits chevaux.

M. Aimond. On n'a pas voté sur
ce point, il faut dire que quelques-
uns de nos collègues sont d'avis...

M. de Luyghen. N'y aurait-il
pas lieu de mettre en ceub, de la loi de Paris
sans ajouter ce ou ailleurs.

Un membre de la commission. Non,
parce que les étrangers viennent en Bel-
gique; leur argent serait perdu pour
Paris.

M. M. a Teulani qui il voulait
défendre tous les commerçants.

M. Aimond. Il a dit qu'il n'y a
pas un commerçant qui se soit plaint
qu'un employé l'avait volé pour aller
jouer à Ingghien. M. Teulani que ^{si} breoute-
rien de la rue de la Paix, les bijoutiers
n'avaient pas fait beaucoup d'affaires
en 1912 et 1913, cela tenait à des évène-
ments politiques, à la guerre des Bal-
kans, notamment.

M. le rapporteur. On même ajouté
que la fermeture du casino d'Ingghien
nuirait au commerce général, parce
que les gens qui vont à Ingghien avaient
fait leurs dépenses ailleurs.

M. Aimond voudrait qu'on fit
allusion à la réouverture, en Belgique,
de l'État d'Ostende.

M. Lagonave. C'est très important.
M. Simon. ... et qu'on fit remarquer
 que ceux qui constituent la principale clientèle
 d'Inghien seraient tentés d'aller directe-
 ment dans ces villes sans s'arrêter à Paris.
 Il voudrait également qu'on rappelât
 qu'à la suite d'une interpellation au
 conseil municipal en 1903 et des mêmes
 plaintes et de la même campagne qu'au-
 jourd'hui, le préfet de police, qui avait
 alors dans sa juridiction Inghien, avait
 pris un arrêté pour fermer le casino,
 qu'immédiatement la société avait
 déposé son bilan au tribunal de commerce
 qu'il en était résulté une faillite de
 1800.000 fr. et qu'ensuite, sur la de-
 mande du conseil municipal, etc. Ber-
 teaux avait été trouver le président
 du conseil, lequel avait déposé un
 projet de loi sur le bureau de la Chambre
 pour faire rentrer Inghien dans le droit
 commun.

M. Lagonave dit qu'à propos de
 la suppression du dernier paragraphe
 voté par la commission et concernant
 les universités, il a lieu d'indiquer la
 décision qui a été prise par elle et les
 motifs de cette décision.

M. le rapporteur dit qu'il en est
 question dans son rapport.

M. Boivin-Champeaux estime que
M. le rapporteur pourrait dire — car
 ce sont les arguments qui ont rallié

8
la majorité — que les motifs qui rendent nécessaire l'autorisation des jeux dans nos stations thermales, en général, n'existent pas pour Enghien et qu'à raison de la proximité de Paris les jeux y présentent des dangers extrêmement graves.

M. Cazeneuve demande s'il est d'usage dans un rapport de mettre continuellement en opposition l'opinion de la majorité et celle de la minorité, majorité et minorité qui existent dans toute commission.

M. Rouland, C'est ainsi qu'on traduit la physionomie des débats. Il faut signaler cette opposition au moins pour les points saillants, pour les plus importants de la loi.

M. le rapporteur dit qu'il reconnaît le bien fondé, la justesse des observations de M. Cazeneuve s'appliquant à un projet de loi quelconque, mais que, pour une question aussi délicate que celle dont la commission s'est occupée, il est bon que les membres de la minorité voient reproduits dans le rapport les arguments qu'ils ont invoqués eux-mêmes pour ne pas voter comme la majorité. Il rappelle qu'à la commission d'enquête de la marine il a été procédé de cette façon.

M. le président, C'est un droit absolu.

M. membre de la commission. Il ne faut pas avoir l'air de dissimuler quoi que ce soit.

M. le président. Laissons dire la vérité. M. le rapporteur trouve légitime le désir de la minorité et demande sous quelle forme il peut reproduire l'opinion de celle-ci.

M. Cayenne dit qu'il a simplement soulevé une question de principe, et qu'il n'insiste pas davantage.

M. Simond estime que le rapport doit être le plus complet possible.

M. Boppre croit qu'il n'y aura de discussion sérieuse à la tribune du Sénat que sur la question d'Enghien.

M. le rapporteur dit qu'il n'est pas douteux que le débat ne s'engage là-dessus.

M. le président ajoute que, d'après ce que lui ont dit ses collègues, ce débat sera même très vif.

M. Cayenne. On ne peut l'éviter.

M. Simond. Tout le monde est d'accord à cet égard.

M. Bortin-Champeaux estime que ce qu'il faut éviter, c'est qu'il y ait débat entre les membres de la commission. (Assentiment.) Il insiste pour que ^{soit relaté dans le rapport} la thèse soutenue par la minorité, à savoir que les motifs qui rendent nécessaire l'autorisation de jeux dans nos stations thermales, en

2
général, n' existant pas pour Ingénier et
qu' à raison de la proximité de Paris
le jeun y présentent des dangers extrê-
mement graves.

Mr. le rapporteur déclare que pour
la loyauté même du débat qui s'enga-
gera devant le Sénat il y a lieu de
procéder de la sorte et qu' il ne veut
pas qu' on puisse dire qu' il a dissimulé
quoi que ce soit.

Mr. le rapporteur. //

Mr. Grosjean désire qu' il soit indiqué
dans le rapport que l' établissement de
la Doullieu veut d' être admis par
le ministère de la guerre pour les soins
à donner aux militaires atteints de
maladies relevant de cet établissement.

Mr. le rapporteur. //

Mr. Bepmale fait remarquer
que l' Institut d' hydrologie de Loulouze
se rattache à celui de Paris, que la
chaire d' hydrologie qui y existe depuis
plus de dix ans est entretenue par le
Département.

Mr. Cachet dit que cette chaire a
été instituée non seulement pour
des recherches de laboratoires, mais
pour permettre aux étudiants de sui-
vre des cours qui leur donnent la pos-
sibilité de connaître les eaux de France
et aux clients de rester dans notre

11

prays, au lieu d'aller à l'étranger.

M. le rapporteur ajoute qu'un professeur M. Garrigou, depuis dix ans dirige l'un de nos remarquables Instituts.

Il prie ses collègues de lui préparer des notes au sujet des divers points sur lesquels on vient de lui demander de fournir des explications spéciales dans son rapport.

M. Capneuve dit qu'en prévision de la création d'autres Instituts, il faut mettre «a et de autres Instituts analogues et notamment celui de Eoulouse».

M. le rapporteur propose cette rédaction, qui reçoit l'assentiment de la commission : «a pour assurer le fonctionnement de l'Institut d'hydrologie de Paris et des autres instituts analogues et notamment celui de Eoulouse».

M. le président, la lecture du rapport terminée, propose à la commission d'adresser à M. Henri Michel, rapporteur, ses vifs remerciements pour le zèle et l'activité qu'il a mis à s'acquitter de la tâche qu'il avait assumée. (Assentiment unanime.)

M. le rapporteur, pour rester fidèle aux engagements pris et répondre à l'attente de l'opinion publique, annonce qu'il déposera ce jour même sur le bureau du Sénat son rapport, qui ne sera définitivement imprimé qu'après

les corrections et remaniements nécessaires
qu'il fera, en se conformant aux indica-
tions de la commission. Il ^{en} fera remettre
^{une épreuve} à chacun des membres de cette dernière,
afin qu'ils puissent ^{lui} faire part de leurs
observations.

M. le président dit que la commission
n'a plus à se réunir.

M. Audiffred ajoute que si la néces-
sité d'une réunion de la commission se
pouvait sentir, M. le président vou-
drait bien convoquer celle-ci. (Approbation.)

La séance est levée à midi.

Le président
G. Humbert
Le secrétaire

12

Séance du jeudi 2 juillet 1914

Présidence de M. Léon Laubé

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le président dit qu'il a consacré la commission pour régler la question de la mise à l'ordre du jour de la discussion relative au projet dont elle a terminé l'examen. Cette mise à l'ordre du jour lui a été demandée d'une façon très nette par le gouvernement. Rien n'empêche qu'elle ne soit décidée. Le rapport que M. Henri Michel a bien voulu faire avant le vacances de Pâques va être mis en distribution. Sans doute la discussion de ses conclusions ne pourra avoir lieu avant la réouverture des Chambres, mais enfin la commission, par la satisfaction morale qu'elle donnera à l'opinion publique fera cesser des récriminations commençant à prendre un caractère tout à fait aigu.

M. le rapporteur fait remarquer que M. Armand, qui ne s'oppose pas d'ailleurs à la mise à l'ordre du jour du projet, par suite de l'effort énorme qu'il a dû faire pour rédiger son rapport sur le budget et son rapport sur l'impôt sur le revenu, serait dans l'impossibilité actuellement de prendre

part à une discussion du projet relatif aux jeux. (Moyens d'assainissement.)

Mr. le président dit que Mr. Audiffren lui a demandé s'il ne pourrroit pas distraire du projet de loi ce qui a trait à la charrie. Il émet l'avis qu'on ne le peut pas. (Adhésion.)

Mr. le rapporteur fait savoir qu'on lui a remis la seconde épreuve de son rapport. Il va la corriger et en enverra un exemplaire à chacun des membres de la commission, de manière à leur permettre de présenter leurs observations à une prochaine réunion. Il propose de fixer celle-ci à lundi prochain.

Mr. le président estime que la discussion du projet ne doit pas être mise à l'ordre du jour trois jours seulement avant la réouverture des Chambres.

Mr. le rapporteur indique qu'en raison des réserves exprimées par Mr. Aimond, il ne faut pas faire figurer le projet à l'ordre du jour de jeudi, que la discussion puisse en être entamée tout de suite.

Mr. Empereur fait remarquer qu'il n'y a pas urgence à le discuter, puisque les dispositions ne pourront en être appliquées que l'année prochaine.

Mr. le président auroit désiré que le rapport fût distribué plus tôt.

Mr. le rapporteur fait observer que le retard est dû à ce fait qu'il manquait

pour les annexes le tableau important relatif à la répartition des fonds provenant des jeux et qu'il a dû, pour le compléter, aller faire lui-même des recherches dans des projets de budget du ministère de l'intérieur de 1912 et 1913.

M. Audiffred rend hommage au travail de M. le rapporteur et ajoute que les épreuves peuvent être communiquées aux membres de la commission demain ou après-demain soir. On peut, dit-il, annoncer à la tribune du Sénat, que la commission a terminé l'examen du projet et que le rapporteur sera très probablement en mesure d'en demander la mise à l'ordre du jour mardi ou mercredi. M. Aimond ferait observer qu'en raison du travail considérable qu'il a eu à fournir, il ne serait pas à même de le discuter immédiatement.

M. Peneau appuie cette observation. M. Aimond dit qu'il ne demande pas mieux que le projet soit mis à l'ordre du jour, mais il ne s'agit pas, croit-il, de le faire discuter avant les vacances. (Approbation)

M. le président indique que le ministre lui-même, en demandant de faire mettre à l'ordre du jour le projet, lui a déclaré qu'il ne serait pas prêt à le discuter.

M. Empereur. La commission

fera un geste de nature à donner satisfaction à l'opinion publique.

M. Simond déclare qu'il sera obligé d'intervenir dans la discussion du projet, qu'il en a pris l'engagement, que c'est un devoir pour lui de ne pas abandonner les intérêts de sa circonscription. Il fait remarquer que le Sénat, avant d'aborder cette question des jeux, qu'il a d'autres très importantes à discuter: impôts sur le revenu; semaine anglaise; indigénat... Il est d'avis qu'on mette le projet à l'ordre du jour au moment où le fin de la session paraîtra proche.

M. Audiffren propose qu'on fasse savoir au Sénat que le rapport sera distribué très probablement dans trois jours et qu'à ce moment, là on demandera la mise à l'ordre du jour du projet (il y a des dissentiments).

M. le rapporteur. C'est un geste nécessaire pour donner satisfaction à l'opinion publique et à des collègues du Parlement qui semblent impatients de voir cette question des jeux discutée.

M. le président. J'ai bien entendu que M. Henri Michel se bornera aujourd'hui à annoncer que son rapport sera très probablement terminé dans trois jours et qu'il n'en demandera la discussion des conclusions qu'après sa distribution.

M. Simond. Il n'est pas d'usage de mettre à l'ordre du jour la discussion

Des conclusions d'un rapport qui n'a pas été distribué.

M. le président dit qu'il va entretenir M. le président du Sénat de la question et que, s'il y a une difficulté, il se contentera de donner une note à la presse.

M. Simond juge cette dernière manière de procéder préférable.

Après échange de vues, la commission décide que son président remettra à la presse la note suivante : « La commission s'est réunie ; M. Stani Michel rapporteur du projet, a fait connaître qu'il était en mesure de distribuer son rapport ce jour-ci. Dans ces conditions, le président a été autorisé à demander la mise à l'ordre du jour du projet aussitôt après sa distribution ».

(La séance est levée à trois heures moins dix minutes.)

Le président

Le secrétaire

Séance du mardi 7 juillet 1914

Présidence de M. Léon Lobbé

La séance est ouverte à trois heures moins vingt-cinq minutes.

M. le président annonce qu'il a réuni la commission aujourd'hui sur le désir de M. Audiffred qui a quelques observations à présenter.

M. le rapporteur estime que c'est, en effet, un moyen de gagner du temps.

M. Audiffred rappelle les termes de son amendement : « Il sera alloué chaque année à la caisse des recherches scientifiques, sur la demande de son conseil d'administration, une subvention qui ne pourra être inférieure à 250.000 francs. » Il demande le maintien de cette formule, parce que, dit-il, il peut arriver exceptionnellement, que, lorsqu'on aura suffisamment avancé la solution du problème soit de la tuberculose soit de la fièvre aphteuse, il y ait lieu de faire des recherches et des expériences nécessitant une somme plus élevée que celle qui est inscrite. Il ne voudrait pas que en pareil cas on fût obligé de s'adresser encore au Parlement.

M. M. Roulland et Grojean : « Il suffit d'insérer les mots « au moins ».

Mr. Audiffred Demande que dans le rapport, après les mots « une somme de 250.000 francs », figurent ceux-ci « au minimum ».

Il exprime le désir que l'on indique dans le rapport, s'il n'y a pas d'innovation, que c'est lui qui a présenté l'amendement relatif à cette subvention.

Mr. le rapporteur fait remarquer qu'il n'a pas cité les noms de ceux à qui sont dues d'autres modifications de texte.

Mr. Audiffred n'insiste pas sur ce point.

Il demande s'il n'y aurait pas lieu de remplacer dans le rapport (p. 28) les mots « et à d'autres recherches scientifiques » par ceux-ci : « et à d'autres recherches ayant pour objet le progrès des sciences autres que les sciences suivantes : biologie, mathématiques, astronomie, physique, chimie, histoire naturelle ».

Mr. le rapporteur recroit pas qu'il serait bon de faire une énumération, pour que elle donnerait au texte un caractère restrictif.

Mr. le président estime qu'il faut s'en tenir à un terme général.

Mr. Rouland : C'est à la commission de recherches scientifiques d'apprécier.

Mr. le rapporteur dit qu'on pourrait même « et à d'autres recherches scientifiques, par exemple... »

M. Audiffred n'insiste pas.

La commission, consultée, adopte les mots « au minimum » qui figurent avant ceux-ci: « une somme de 250.000 francs », et le libellé suivant relatif aux 300.000 francs: « une somme de 300.000 francs pour subventionner les laboratoires scientifiques ainsi que les instituts d'hydrologie et de climatologie. »

M. le président, après avoir demandé si personne n'avait d'autres observations à présenter, déclare la séance levée.

(La séance est levée à trois heures moins dix minutes.)

Le président

Le secrétaire

Séance du 6 Mars 1919.

Éléments présents : M M. Caseneuve, Henri Michel, Magny, Sauvan, Achille Braureau, Perreau Bowin, Champagneux.

Présidence de M^r ~~Henri Michel~~ Caseneuve.

M^r le Président - Je vous ai réunis messieurs pour que nous revoyions ensemble le rapport de M Henri Michel.
M Henri Michel - Le Président ^{du Sénat} m'a présenté, je lui ai répondu que j'étais prêt mais qu'il me semblait qu'il valait mieux compléter la C^{ou} et relire le rapport. Les nouveaux membres pouvant apporter des observations. Lorsque la C^{ou} s'est réunie personne ne voulait le rapport je l'ai accepté mais à une condition c'est que je ferai un rapport collectif c'est à dire que par une ligne ne serait émise si elle n'était acceptée par l'ensemble de la Commission.

M Magny demande qu'on ne termine pas dans la séance d'aujourd'hui parce qu'il est obligé de s'absenter et qu'étant nouveau venu à la C^{ou} il n'ayant pu encore prendre connaissance du projet de loi il ne pourrait qu'il eût des observations à présenter.

M Caseneuve Pendant plus de 8 mois on a examiné le projet de loi et le bureau de l'Intérieur a l'air de dire que c'est la C^{ou} du Sénat qui retarde le vote du projet. Nous allons lire les 10 articles du projet et nous aurons une 2^e séance.

M Perreau M^r Roumou a discuté et a accepté le projet il représentait les intérêts du département de Seine et Oise.

M Henri Michel. M Chenal poursuit l'affaire à la Chambre

et a déclaré que le ministre se retranchait en disant que la Com^{te} du Sénat retardait le vote.

M. Achille Lemaire. Je proteste.

M. Boivin Champagne. Sur l'article 1^{er} il demande si toutes les localités auront fait leur demande en temps voulu et croyez vous qu'il n'y aura pas un retard obligatoire.

M. Henri Michel. Depuis 4 ans elles ont eu le temps et elles l'ont presque toutes faites.
Sur l'article 4.

M. Boivin Champagne. Est-ce le produit brut du jeup ou est-ce sur l'ensemble des jeup. C'est proportionnellement n'est-ce pas?

M. Henri Michel. C'est sur l'ensemble de tout le établissement
Art. 11 (distributeurs).

M. Boivin Champagne. Cet article a été fait contre l'alcool. Il faut supprimer le délai.

M. Lemaire. C'est une industrie.

M. Henri Michel. Les appareils étaient truqués et d'origine allemande. Le délai avait été accordé pour l'apurement des appareils. Cela doit être fait maintenant.

La Com^{te} décide de se réunir lundi prochain 10 mars pour entendre le ministre et le Directeur de la Douane générale sur le projet.

Le Président

Le Secrétaire

Cazeneuve

Séance du Lundi 10 Mars 1919

Edoants présents: M. M. Cazeneuve, Henri Michel, Achille Lemaire, Boivin Champagne, Lemaire, Rouby, Rarray, Peneau, Grosjean, Reynald.

Présidence de M. Cazeneuve.

M. Rausoy

La parole est à M. Rausoy au sujet d'Enghein
 demande qu'on tienne compte de ce fait que la
 proximité d'Enghein pour Paris cause des ravages
 moyennant 7 sous du petits employés ^{camp féliciter des...} pour tout
 le bas et se font manger leur économie, voir même
 leur salaire de la semaine. Nous voudrions dit-il
 comme un danger d'avoir aux Paris de Paris un
 foyer aussi dangereux. nous déposerons un amendement
 qui tendra à ce qu'aucun établissement ne soit
 installé à moins de 100 kil. de Paris. ^{qui n'est pas...} M. Cazeneuve
 était animé par des sentiments qui animent tous
 ceux qui sont les représentants de leur département
 mais moi je défends les intérêts du petit que je
 représente. Du reste j'ai été élu à la Commission
 par mon bureau avec les idées que je défends ici

* petits commerçants
et des petits industriels
de cinq mètres
de famille

* tout me
que le texte
de la Chambre

M. Peneau

Je suis contre toutes les lois d'exception. Je
 ne puis accepter la proposition de mon estimable
 collègue car Royan demandera la suppression
 de Pontallac. La Rochelle celle de Touran etc.
 Enghein est un établissement qui lui-même et
 votre regretté collègue M. de Langenhagen nous
 a rapporté qu'il l'avait examiné dans toutes
 ses parties.

Si nous rentrons dans la voie des exceptions, il
 faut supprimer le feu. Et nous supprimerons
 aussi de grands services à l'Etat, au ministre
 de l'Agriculture, au bureau de Prévoyance,
 le Commerce de Paris profit de la proximité d'Enghein

M. Rausoy

J'ai d'avance que devant la C^o j'ai battu l'air
 j'ai fait valoir mes arguments.

M. Peneau

Il faut supprimer les courses orpèvrerie bandes
 dans tous les cafés.

- 23
- M. Achille Lemaire Il y a que 50000 personnes qui entendent par an
ce n'est pas tout Paris
- M. Perron si vous supprimez Enghein, supprimez tout
M. Roumy Je ne vois pas d'inconvénients
M. Perron Par d'ex ception et je demande le maintien
du sexe de la Eau
- M. Perron Par du contrat le Casino d'Enghein a pris
l'engagement de fournir des tubentours aux
communes environnantes pour les aductions
d'eau. et c'est cela qui m'a rallié au sexe
de la Eau
- M. Reynold Je serai pour la suppression d'Enghein je ne vois
aucun avantage. La situation des communes
ne m'intéresse pas beaucoup car ces communes
du environs de Paris ne sont pas pauvres.
Pour ailleurs je ne crois pas que cela puisse avoir
une repercussion sur le genre de eau ne vont pas
dans ces établissements. Je crois que M. Roumy
a raison.
- M. Lemaire Que ferez-vous de Nice
M. Roumy Il y a 3 millions d'habitants à Paris il y en a
50000 à Nice
- M. Lemaire Vous soutenez les intérêts des commerçants de
Paris en mettant 100 kil. vous ne voyez
qu'Enghein.
- M. Perron Dans les villes d'eau ce sont des gens riches à
Enghein ce sont des ouvriers
- M. Rouby. En principe le maintien d'Enghein est immoral
on va dans les villes d'eau pour dépenser le
superflu on va à Enghein pour dépenser le
nécessaire. Enghein est une maison de jeu qui
a fait une ville d'eau et non une ville d'eau
qui a la maison de jeu

M. Henri Luchet On a déjà discuté tout cela. M. Rauray l'a fait avec tout le feu qui l'inspire quand il défend les intérêts de ceux qu'il représente. Mais le rapport est l'œuvre de la commission vous relue les 2 thèses qui ont développé dans votre rapport.

M. Henri Luchet donne lecture
 M. le Ministre est introduit à 4h

M. Caseneuve. Il est bon que ce projet soit mis en discussion devant le Sénat. Vous tenons beaucoup de savoir si ce projet est agréé par le Gouvernement et quels sont les points à modifier.

M. Paul Ministre de l'Intérieur - Le Gouvernement n'a pas délibéré et comme vous nous en ferez nous ne pouvons pas pouvoir donner d'autorisation.

M. Caseneuve. Vous en quelques modifications apportées en septième de la Chambre: 1° Question d'urgence, 2° nous avons créé une échelle plus complète au sujet des pourcentages.

M. Paul Les 2 thèses se combattent (je vous donne une impression personnelle sur le 1° n'a pas délibéré mais je suis heureux que vous ayez convoqué pour me permettre de me retrouver parmi vous) Il est difficile d'accepter le sens et de les refuser. Il n'y a pas de raison d'exclure l'urgence. Le vote est difficile de refuser l'urgence pour que dans l'intérieur de Paris clandestinement les mêmes choses se passent.

Il faut trouver un terrain de conciliation et il me faut par que la Chambre et le Sénat soit en désaccord sur cette question.

Mr Henri Michel. Le moyen est tout trouvé d'aler à la Chambre nous
supprimons le jeu de boule et gardons le baccara.
Mr Capmeux Si la Chambre n'accepte pas nous pourrions
nous entendre avec la C^o de Chambre mais
est l'avis du souv.^e qui nous intéresse.

Mr Paus. Je dois faire une réserve et je pense que
le st. doit garantir la liberté complète aux
deux Assemblées, s'abstenir, et être le trait
d'union.

Mr Rouby Eugney n'est pas une ville d'eau

Mr Paus. Il ne faut pas dire cela aux communes
environnantes dont j'ai reçu la visite des
représentants :

Pour une 1^{re} lecture le st. donne la liberté au
Sénat.

Mr Pauson dit qu'il se réserve pour la tribune.

Mr Paus Pour la base on veut une prime aux
petits établissements et le gouvernement ne
peut accepter. Nous demandons 15 %
car pour les petits l'Etat touchera 300 et cela
sur un coût de 1000 ce n'est pas possible

Mr Henri Michel Vous pourriez refuser l'autorisation.

Mr Paus Je ne peux pas le faire sans dire que le pourcentage
degrés catif a mal fait.

porter à 15 % comme base première et le
pourcentage pour les gros établissements.

Mr Capmeux nous supprimons les districts. Est-ce votre
avis ?

Mr Paus. Oui

Mr Perreau Supprimons les Courses

Mr Paus. Cela ne se peut à cause de l'Éléphant ou nous
arrivons à être les Champions du monde.

- Mr Boivin Champagne. Pour et été comment ferez vous la paye de la note au mois de Juin
- Mr Paus. Oui vers cette époque et a cette date les cautions seront ouverts avec la réglementation actuelle
- Mr Cazeneuve Pour le prix d'entrée
- Mr Péris Je suis partisan du texte de la Chambre car payer la centimes. est peu.
- Mr Penan avec vous ce m'est d'ailleurs connu de scandales à Eugénie
- Mr A D de la Roche Jamais.
- Mr Henri Michel au sujet de nouvelle Régulation
- Mr Grosjean Cela a donné d'excellents résultats. a été fait qu'on a pu faire un hôpital

La cou. décide de se réunir ce Lundi 17 à 8 1/2

Le Président

Le Secrétaire

Cazeneuve

Seance du 17 Mars 1919

Etats présents. M. M. Cazeneuve Henri Michel. Magny, Penan, Rouby, Chauveau, Sauvau, Coubet-Boivin Champagne.

Présidence de M. Cazeneuve.

Audition de M^{re} la Maire d'Eugénie.

Mr Henri Michel. Vous m'avez téléphoné M^{re} la Maire pour me demander une audience et je n'étais pas là

Mr A. Maure Oui je m'excuse d'avoir manqué mais c'était pour vous remettre un rapport.

Je m'excuse pour défendre ici les intérêts d'Eugénie les rapports ont été lus tendus entre la Maire et la Société

Je veux défendre Eugénie et tout le Casino.

Je vais vous lire si vous le voulez bien le rapport que j'ai envoyé à M. le Président et à M. le Rapporteur.

M. Casseville.
M. le Maire
M. le Maire

Voulez-vous donner lecture
de ce rapport.

dit après lecture. Si l'on ferme le Casino
la Station Thermale d'Eugénie devient illusoire
et Eugénie se trouve dans une situation déplorable
car la Société qui exploite le jeu est la même
que celle qui exploite l'établissement. Si on
supprime le jeu cette société va s'établir
sur le bord de la Manche.

Cette société disparaissant le propriétaire ne
voudra pas l'exploiter et nous resterons
ainsi de voir un établissement fermé pendant
2 ou 3 ans.

La subvention donnée par le Casino sert à
l'assainissement de la ville de Montmorency
Enque le décret a été institué la redevance
de la moitié du jeu était affectée pour cela
ainsi que pour toutes les communes. Nous
n'aurions donc plus en 400 000 à donner
au Département.

Si Montmorency n'est pas assaini il faut
tout au moins assainir le lac qui s'enfonce
Une ligue s'est constituée pour cela. En 1918
nous avons demandé 100 000 réq. que pour
assainir le lac parce qu'on craignait une
épidémie.

Si il y a une question intéressante pour la ville
il y en a une aussi pour la Santé publique
nous vous demandons tout en nous de
conserver une partie du jeu et nous pourrions

J'ai vu que nous voulons pour la ville d'Engligny
et son assainissement.

Le vrai a été efflu vous remettre une pétition des
petits commerçants. De plus on l'on a parlé de
la suppression de la touché les fonds de commerce
ont subi une très grande dépréciation

M. Henri Luchel J'ai reçu une note de la touché et je désire
vous poser des questions à ce sujet

D mise du Casino à la disposition de la Croix Rouge

R. Oui c'est moi-même qui en était le médecin

D. Subvention de 10000 f à la Croix Rouge et don de
linge. etc.

R. Oui

D. Subvention de linge à deux autres hôpitaux
L'Union des femmes de France

R. C'est exact.

D. Occupation de l'établissement thermal organisation
gratuite de douches pour les soldats

R. Oui

D. Installation dans le Casino pour le service de santé
d'un hôpital de 400 lits.

R. Oui

D. Mise à la disposition du ministre de la Santé
de l'établissement thermal. Démonté et transformé
en salle d'électrothérapie etc

R. Oui

D. Mise à la disposition des officiers en traitement de
l'hôtel du Nain Comte à la touché

R. Oui

D. Distribution à la population de repas populaires

R. Oui

D. Distribution de lait aux vieillards

R. Oui

D Distribution aux communes limitrophes de subventions en espèces

R Je l'ignore

D au moment de l'avance de l'ennemi sur Paris somme de deux mois de subsides

R Je l'ignore

D Distribution de vêtements

R Ce doit être vrai

D Envoi de vêtements et de paquets aux Engheunois mobilisés.

R Je l'ignore. Je sais que nous nous l'avons fait

D envoi de tabac et de pipes

R même réponse

D nous a ce disposition de locaux pour les troupes de passage

R oui

D nous a ce disposition gratuite du jardin pour en faire du potagers

R oui.

D aménagements de locaux pour un service d'hygiène pour les civils

R Dans l'établissement thermal même nous avons demandé que des civils puissent venir cela a été accordé.

M. Fournier *Il y a-t-il un traité qui vous lie à la Société*

Le traité C'est la vérité.

D tout ce mobilier doit revenir à la ville

R non l'espérons mais la guerre nous en a empêché et nous voulons espérer qu'ils y reviendront.

M. Magny *Il n'y a aucun engagement formel*
M. C. de Joinville *tout appartient à la Société propriétaire qui en*

fermiere bon voudrais que tout revienne a la
ville d'Enguigny du pompier ont été engagés.

M. Henri Michel

Il n'y a pas de central

R. non.

M. Magny

Il n'y a pas de clame

R. non.

M. Henri Michel

La ville a-t-elle dressé un plan de servitudes
pour l'amélioration de ses voies

M. L'ajout

Oui mais nous n'avons pu déposer quel bulletin
70000. nous avons été obligés de faire un plan
des chemins car on nous demandait du payé de
son le prétexte que la ville est riche. Il est venu
le fixer beaucoup de monde depuis la guerre
et alors qu'on pouvait classer la population
à 70000 il faut compter maintenant à 80000

M. Henri Michel

Et au point de vue des écuries

M. L. Marie

Il n'y a jamais eu de qui a été les
fondées et le public est l'usage.

M. Ranson.

Comme la Compagnie du Nord fait-elle de
trains pour le Casino d'Enguigny

R. aucun les trains vont tous à Ennouth
cependant j'ai dû dire qu'il y en avait un
à huit et comme les personnes qui étaient
au Casino le manquant le plus part du temps
on l'a mis à 1^{er} du matin

M. Capeneure

Il n'y a jamais été fait de trains pour le Casino
Et pour les Courses ?

R. Une quinzaine de plus

M. Magny

Et le tramway ?

R. le tramway est fait pour St Denis et Boucy
et lorsqu'il arrive à Enguigny il y a peu de
monde et surtout un tramway de
pénétration pour le Département de la Seine

251

M. Rauson.

Et le coût du voyage

R. 0.95 aller et retour.

M. Rauson

Il y avait un train gratuit

R. Non jamais. Pour le tour ils finissent avant
le dernier train et les gens prennent un aller et retour

M. Rauson.

Vous pourriez affirmer que des gens ne sont jamais
revenus sans billet

R. Non car leur intérêt était de prendre au départ
un billet d'aller et retour.

C'aurait été un crime.

1^{er} Auditeur: de M. M. Bardet, Albert Roby, Jéré-
miasse.

23

25

Seance du 19 Mars 1919

Présents : M. M. Caseneuve Reynald Lauvan
Henri Michel, Perreau Chauveau Poulard
Mraguy Rouby

Présidence de M^r. Caseneuve -

M^r Le Pré-Scut Le but de la réunion est de demander au Sénat
d'en finir le plus tôt possible.

M^r Michel. Lecture du rapport et. l^{er} Les 2 derniers § du
texte de la Chambre sont supprimés

M Caseneuve Si le C^{on} veut une teneur le Sénat sera jugé
M^r Rouby demande le rattachement H.
y aura débat et je demande sur toute de suite
substitu.

M^r Henri Michel Je voudrais que les nouveaux collègues prennent
communication des procès verbaux antérieurs
et quant à l'argent donné aux instituteurs
ou aux laboratoires je voudrais bien qu'il
ne soit pas gaspillé

M^r Rouby Me répondrez vous par trop elle s'écoule
en province

M^r Lauvan Au l'article 5 je demande 6%
Pour les articles tout penés en revue et
acceptés comme auparavant
La séance est levée

Le Secrétaire -

Le Président

Séance du 20 Mai 1919

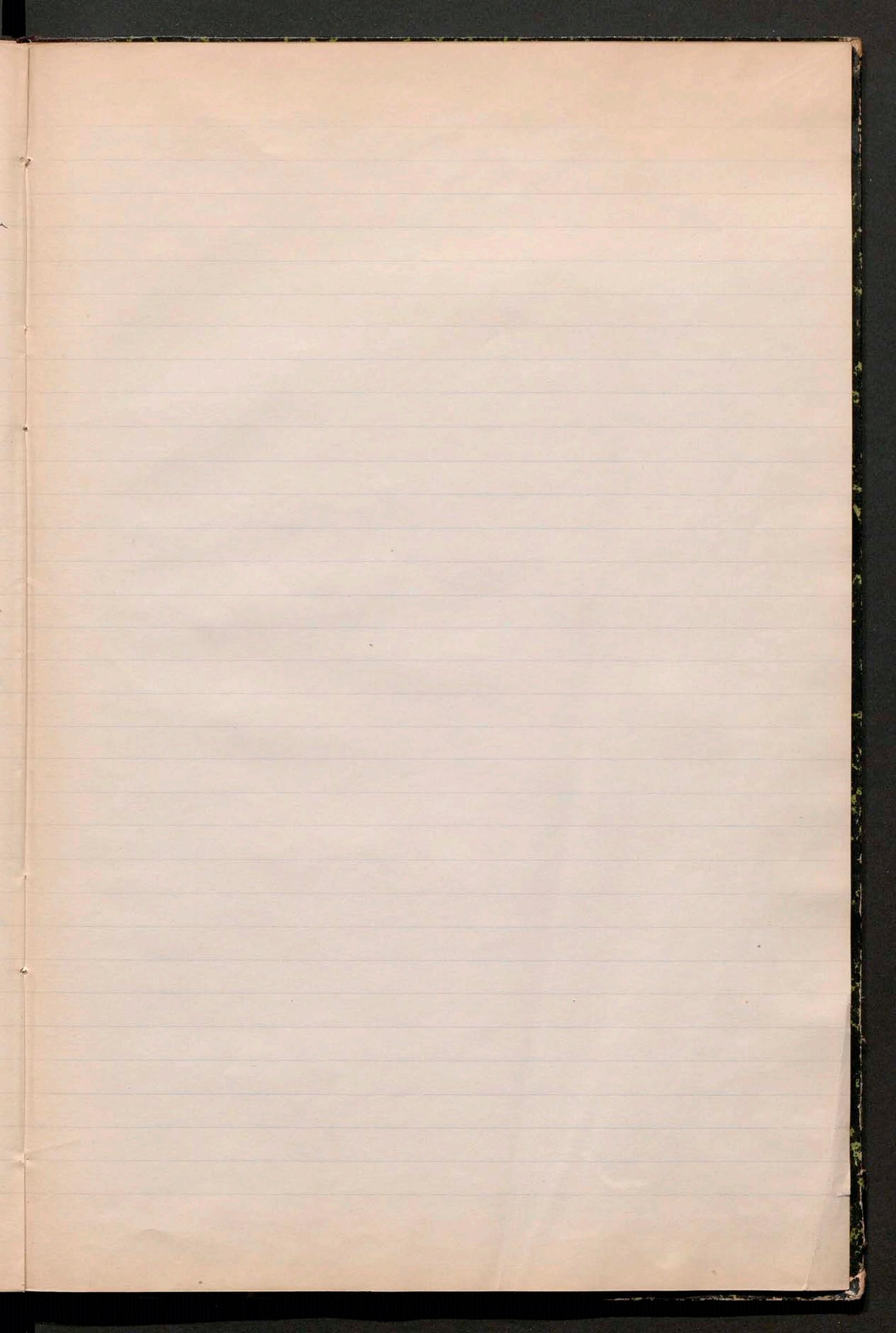
Présents : M. M. Capenne, Fauriol, Lavan, Ranson, Magny, Brivin-Champagne, Grosjean, Rouland, Rouby, Coubet

M. le Président La Réunion a été faite pour entendre les Présidents du Conseil général et du conseil Municipal

M. Ranson. Ils se excusent de ne pouvoir venir. La Convocation en a touché tardivement. La com. de culi de les entendre le jeudi 22 Mai. Et en est aussi d'excité.

Le Secrétaire

Le Président





Paris le 12 Mars 1919.

Monsieur Ranson

Membre de la C^{on} du régime des jeux

Monsieur le Sénateur,

Avant la reprise des courses et
comme suite à mes lettres incluses demandant
le bénéfice du pari mutuel au profit de l'Etat,
permettez-moi, Monsieur le Sénateur, de vous
prier de réclamer d'urgence la suppression du
pari au comptant au pari mutuel.

L'argument principal est celui qui s'applique
aux malheureux.

Il est terrible de songer que l'attrait du
pari au comptant aux courses détourne, de son travail,
l'ouvrier studieux qui gagne difficilement sa vie
et revient au foyer après avoir perdu sa provision
et ses économies.

Il serait nécessaire que des mesures de
protection soient prises, aux courses, en faveur
des petites gens qui compromettent leur
modeste avoir.

Tous ces incidents seront aplanis si

L'on remplace le pari au comptant par
le pari au compte courant, il suffirait
d'établir au nom des Sportsmen des
Carnets numérotés, payables d'avance,
Comprenant chaque 20 bons de 5^{fr}, ou
10^{fr}, ou 20^{fr}, ou 50^{fr}, ou 100^{fr}, ou 4000^{fr}, à
volonté et en déterminant le règlement
hebdomadaire.

Je reste, Monsieur le Secrétaire, à votre
entière disposition si vous désirez de plus
amples explications.

Très-Respectueusement,
Monsieur le Secrétaire, agréer
l'assurance de ma très haute et très distinguée
Considération.

J. Samson

PARIS, le 1^{er} Février 1918
12, Rue Decamps

Monsieur

Ranson

Paris

Monsieur,

le Sénateur

Des épreuves de sélection de chevaux par sang ont été instituées, par les Sociétés de Courses en 1916 et 1917, sur divers hippodromes de France, grâce à l'argent provenant en partie du pari mutuel, mais aujourd'hui, ainsi que l'annonce le journal "le Jockey" du 6 Février 1918 les fonds baissant dans les caisses des dites Sociétés elles ont demandé, à la ville de Paris, une avance d'un million de francs pour assurer le fonctionnement des épreuves de 1918, avance remboursable, par le public sur une augmentation des entrées aux hippodromes.

Une pareille action ne pouvait s'accomplir, il paraît même aussi inimaginable que paradoxale que les Sociétés de courses aient eu l'intention de faire payer par le peuple, les spectacles qu'elles organisent pour plaire à quelques éleveurs, à des propriétaires de chevaux et à un groupe spécial dont elles font partie.

Il y a lieu de dire que l'autorisation donnée, par les Ministres de l'Agriculture, était basée sur le prétexte du classement des chevaux pur sang pour l'avenir de la race chevaline; or il faut avouer que les épreuves de chevaux et d'obstacles n'ont rien à voir au dit classement.

En se rapportant au résultat des épreuves de 1916 et 1917, on ne peut que noter la supériorité habituelle de 5 ou 6 grandes écuries de courses et la classification sans importance de quelques étalons.

En réalité ces éleveurs archi-millionnaires ne feront jamais défaut et les autres, après la guerre, trouveront chez les nouveaux riches de nombreuses compensations; en toutes circonstances ce ne sont pas les allocations actuelles, des Sociétés de courses qui peuvent améliorer leur situation.

Les grands sportsmen semblent n'avoir envisagé que les intérêts probablement très judicieux des importants éleveurs sans s'arrêter aux autres plus appréciables. Ne serait-il pas juste de ne songer qu'au bien général et les autorités ne devraient-elles rechercher un moyen de donner satisfaction à tout le monde, en permettant les courses les dimanches et jours fériés au bénéfice des œuvres de guerre.

D'autre part ne faut-il étudier dès maintenant l'amélioration la plus urgente à déterminer avant la reprise des courses de la région parisienne: "Le pari mutuel au profit de l'Etat".

Le déficit de cette formidable guerre obligera les pouvoirs publics à trouver des ressources dans les entreprises sportives et ce sera certainement en tout honneur que le monde des courses participera aux dommages des ruines de l'heure actuelle et que le plaisir des uns servira les besoins de tous.

C'est dans cette pensée que l'on doit désirer des effets utiles de l'organisation du pari mutuel, en comprenant que tous les éléments sportifs devront augmenter leur coopération aux œuvres de bienfaisance, aux travaux des communes et à l'évage.

Sans chercher de comparaison dans l'exemple des brésiliens où les membres des Sociétés de courses paient une cotisation annuelle de dix mille francs on peut compter que les sportsmen du Jockey-Club et des grands cercles ainsi que tous les privilégiés qui ont une entrée gratuite trouveront équitable de supporter, avec le public payant, un supplément sur les prix des entrées aux hippodromes.

En vérité, il faut constater que les tribunes réservées sont les mieux placées et que les jours de grandes réunions le simple bourgeois qui payait son entrée 20 frs. et n'avait même pas une chaise pour regarder la course aurait volontiers donné une somme supérieure pour avoir un coin dans la tribune réservée des favorisés.

Dans toutes les entreprises qui s'adressent au public, soit au théâtre soit au concert etc....., on a compris la redevance pour l'assistance publique; en conséquence on peut, comme simple indication dans une proportion quelconque, conseiller l'examen de taxes nouvelles en laissant le soin aux intéressés de préciser le taux d'un droit de ce genre:

25 frs. sur chaque entrée à tous les membres du Jockey-Club et des grands cercles et à tous ceux qui ont accès à la tribune réservée.

15 " sur chaque entrée des dames du monde admises à la tribune réservée.

10 " sur chaque entrée de Messieurs les sénateurs, députés, les membres du Conseil-préfectoral, municipal et de toutes les personnes qui ont une entrée gratuite.

D'autre part sur le public payant sera perçue

5 frs.	sur	chaque	entrée	au	pesage	(homme	ou	dame)
2,50	"	"	"	"	à	pavillon	"	"
1	"	"	"	"	à	la	pelouse	"

Selon le résultat, que donnera cette perception, une répartition sera déterminée en parts habituelles, mais de façon qu'un dixième soit réservé aux œuvres pour les victimes de la guerre.

Les entrées ^{non} payantes ne seront permises que pour les gens de service munis d'un brassard, les jockeys, les laés et les employés du pari mutuel.

Dans les explications qui ont été données précédemment sur le fonctionnement du pari mutuel, sur le rôle des anciens bookmakers des intermédiaires que l'on devrait pourchasser, il est dit : que le rapport du pari mutuel, avec des bureaux de comptes courants, conformément à un cahier des charges du 23 Avril 1909, donnera net un bénéfice de 40 millions pour la première année et un rendement bien plus important plus tard: lorsqu'à l'étranger on aura pris l'habitude d'envoyer des ordres à la banque des

courses françaises.

Il faut se souvenir que le pari mutuel n'a été installé, qu'à regret par les Sociétés de courses et c'est seulement sur la réclamation du public que cette exploitation fut admise; les membres de la Société d'Encouragement et de la Société des Steeple-Chasses ne voulaient pas recourir à l'argent des paris pour former une partie de leur actif, le montant des entrées aux hippodromes devait suffire.

En raison de toutes ces considérations, il n'y a pas à douter que tous les sportsmen auront à cœur de donner leur adhésion à une modification aussi nécessaire à l'institution des courses et sûrement que le Comité consultatif des courses d'accord avec les dirigeants des Sociétés de courses, approuvera la création d'une banque au pari mutuel qui permettra de récupérer dans un intérêt national la totalité du bénéfice net du prélèvement du pari mutuel au profit de l'Etat.

Cette solution répondra favorablement à la réorganisation du pari mutuel, annoncée en 1911, par Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Il serait donc rationnel de faire connaître, aux législateurs, une méthode qui a pour but d'augmenter les deniers de l'Etat et tout permet d'espérer qu'ils l'adopteront car elle constitue un acte d'utilité publique.

J'ai l'honneur, Monsieur le Sénateur de me mettre à votre disposition en vous priant d'agréer l'expression de ma très haute et très distinguée considération.

J. Larsson

PARIS, le 4^o Octobre 1918

12, Rue Decamps.

Roussier Ranson

Monsieur, le Sénateur

Paris

Les étapes glorieuses de nos arènes rendront bientôt à la France sa vie courante et conséquemment la reprise des courses au printemps prochain, je crois donc devoir confirmer la lettre de Février dernier disant qu'avec un organisation de bureaux de comptes courants, tout le bénéfice du pari mutuel devait revenir à l'Etat; permettez-moi, Monsieur, de justifier cette méthode en rappelant, par un résumé succinct les diverses phases de mon projet de banque au parix mutuel.

Le 5 Mai 1902, j'ai demandé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, l'autorisation d'organiser une banque de crédit au pari mutuel susceptible d'amener la suppression des Bookmakers.

Le 13 du même mois, le Ministre répondit: "qu'il ne pouvait que me laisser le soin de m'adresser aux Sociétés de Courses pour leur soumettre ma proposition".

En 1903, j'ai eu l'avantage de me présenter devant la commission extra-parlementaire établie pour l'étude des questions sportives.

M. RIOTTEAU qui présidait la dite Commission exprima cette pensée: "pour s'arrêter à votre proposition il faudrait que la suppression du rôle des bookmakers fut un fait accompli".

En conséquence, en 1903-1904-1905, après d'incalculables démarches et de nombreuses lettres à MM. les Sénateurs, Députés, Présidents des Sociétés de Courses, etc..., je démontrerais qu'il y avait lieu de supprimer le trafic des bookmakers qui faisait une terrible et déloyale concurrence au pari mutuel.

Cette suppression fut déterminée le 1er Septembre 1905.

En 1907, Monsieur Michel TARDIT déposait un rapport, sur ma proposition de banque, au Comité consultatif des Courses et concluait en confirmant la lettre du 13 Mai 1902, du Ministre de l'Agriculture, qui m'engageait à m'adresser aux Sociétés de Courses.

Le 23 Avril 1909, sur la demande du Président de la Société Sportive, je remettais aux 5 administrations des courses parisiennes mon cahier des charges sur l'organisation de ma banque et le 19 du même mois suivant, les dites administrations se réunissaient au Siège de la Société d'encouragement; dans cette séance elles repoussèrent ma proposition, sous le prétexte qu'elle était en opposition formelle avec la loi de 1891.

Les administrateurs apportèrent là une étrange diversion qui contrecarrait la conclusion du Comité consultatif des courses; en effet, au lieu de discuter mon projet de banque, ils ne s'occupèrent que d'un article de la loi qui était du ressort du Gouvernement.

Le plus incroyable, c'est que les commissaires des Sociétés de Courses cherchèrent à employer mon Système de bureaux de comptes courants par une conception à leur façon.

Le journal "LE JOCKEY" annonçait, le 17 Juin 1909, que le Comité de la Société d'encouragement, après une étude approfondie, avait décidé d'installer des bureaux de crédit au pari mutuel, en laissant le soin à ses commissaires de se mettre d'accord sur ce sujet, avec les autres Sociétés; le 23 du même mois les représentants des 5 Sociétés de Courses se réunissaient donc à nouveau et constataient "qu'ils ne pouvaient donner suite à ce projet, les bureaux de crédit étant de nature à engager la responsabilité pécuniaire de leurs Sociétés".

Dans cette discussion, les différents comités reconnaissaient donc l'utilité de ma proposition de banque, mais ils avouaient ne pouvoir en faire l'application en raison des risques à courir.

L'examen des débats, se rapportant à ma proposition, indiquait bien que les Sociétés de Courses se faisaient un grief d'avoir présenté un projet qui était l'œuvre d'un intéressé; aussi, par ma lettre à Monsieur le Prince MURAT du 6 Novembre 1910 et celle du 17 du même mois à Messieurs les Commissaires de la Société d'encouragement, j'offris le concours d'une banque d'honneur, sans aucune participation au bénéfice, etc..., mais ces Messieurs ne voulurent rien entendre.

EN vérité les dirigeants des Sociétés de Courses craignaient de contrarier quelques propriétaires de chevaux qui, par habitude, donnaient encore leurs paris, à d'anciens bookmakers, au détriment du pari mutuel; Cette infraction était extrêmement regrettable, car ces paris détournés de leur destination permettaient à tout ce monde privilégié des combinaisons de toutes sortes, qui constituaient un réel sabotage des cotes du pari mutuel.

Les dits propriétaires ne se gênaient nullement pour dire qu'ils ne voulaient pas apporter leur argent au pari mutuel, et qu'ils n'admettaient pas que l'on touchât à leurs intermédiaires, semblant ignorer le caractère blâmable de pareils procédés.

Les années suivantes, j'ai rappelé que mon projet de banque n'avait qu'un but; ce ui d'empêcher les paris clandestins; j'ai poursuivi mon labeur en dénonçant les inconvénients des divers projets d'enclosure et de plusieurs compromissions qui ne visaient que les moyens de rétablir l'exercice du bookmakers

Aujourd'hui en formulant le désir que tout le bénéfice du pari mutuel revienne à l'Etat, je remplis un devoir dicté par les circonstances présentes et j'aime à croire, Monsieur, que vous me favoriserez de votre haute attention et de votre éminente intervention pour obtenir cette solution dans l'intérêt général.

Avec cet espoir, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de ma parfaite et distinguée considération.

E. Lacroix

NOTES CONFIDENTIELLES DU 15 JANVIER 1919

Le Comité consultatif des courses, réuni le 27 Décembre dernier, n'ayant pas daigné s'occuper du fonctionnement du pari mutuel ni de la suppression des paris clandestins, il serait temps que des législateurs clairvoyants examinent la question des courses.

En dehors des exposés que j'ai indiqués depuis 1902 sur la gestion sportive, il y a des considérations diverses qui regardent des plus autorisés que moi, Je me fais cependant un devoir de signaler les 2 points principaux suivants :

- 1°.- Le rôle politique aux Courses
- 2°.- Le fonctionnement du pari mutuel et des courses.

1°.- La victoire obligé notre grande France à résoudre un problème politique à venir qui peut prendre naissance dans ce monde aristocrate des courses et présenter un danger pour la République Française.

Il ne serait pas téméraire d'écouter les craintes qu'un simple sportman a pu convevoir dans la liberté de son esprit.

Les différents ressentiments que l'on rencontre dans ces habitués des courses sont pour un politicien attentif extrêmement inquiétants. Sans remonter à l'incident du chapeau du Président Loubet, et aux manifestations de la bande des camelots du Roi, il y a à remarquer qu'à chaque cérémonie officielle, soit aux visites du Roi Edouard VII, ou du Roi Oscar, soit au jour du grand prix de Paris et d'Auteuil, tout ce monde des courses en criant "Vive le Roi" ricainait au passage des autorités de la République Française.

J'ai entendu de tous côtés des expressions malsonnantes et même des jurons comme celui-ci: "Nous finirons bien par étrangler la gueuse"

Tous ces gens dans le désir du décor et du beau cheval noir se sentaient unis les uns aux autres dans un accord parfait et formaient des groupes hostiles.

Le danger dans cette Société, réside justement dans cette force que donne l'argent des Courses dont disposent ces fameux gentlemen.

Eh bien tout fait voir et tout semble faire comprendre que cette armée peut exister dans le personnel infini que les dirigeants des courses tiennent dans leurs mains grâce au pari mutuel, ils ont casé leurs créatures dans cette administration et je me rappelle qu'autrefois un employé qui aurait lu un journal républicain aurait été immédiatement expulsé.

Si l'on ne s'arrête pas au désagrément de voir le Président de la République mal accueilli dans ce milieu, il serait certainement indispensable de se défendre contre de pareils personnages qui ont des ramifications avec les camelots du roi; au jour voulu ils organiseront une bande unie susceptible de grands malheurs pour notre belle France. Républicains, Veillez.!!!

2°- Le fonctionnement du pari mutuel. Il y a une trentaine d'années les pouvoirs publics, émus d'une progression énorme des paris sur les courses et du nombre croissant des bookmakers et des officines sportives, jugèrent opportun de mettre un frein à ce jeu réellement scandaleux.

Les Commissaires de cette époque, ayant à leur tête le baron LA ROCHETTE, ne désiraient pas tout d'abord, s'occuper de cette question, ils expliquaient qu'ils ignoraient les bookmakers et même le jeu, que cela n'entraînait pas dans leurs attributions; ils repoussaient toute idée d'un profit quelconque sur le jeu et exposèrent que les courses n'avaient pas besoin de cet appoint, que le monde n'aimait le spectacle sportif que pour l'amour du cheval et de l'élevage et que cette clientèle était suffisante.

Sur ce raisonnement, des courses furent organisées sans paris! Il fallut vite déchanter et après quelques réunions il fut reconnu que sans paris les courses ne pourraient exister, l'expérience fut concluante, sans jeu, plus de courses.

Furieux de ce contre-temps et de cette déconvenue les commissaires des courses instituèrent le pari mutuel et décidèrent que le petit public en supporterait seul les frais et les dépens et qu'une énorme retenue de 8 % serait faite sur les sommes versées au pari mutuel, pendant que les privilégiés propriétaires, habitués des courses et tout un monde spécial parieraient librement, entre eux, dans des enceintes privées et seraient exonérés de toute contribution.

Cette tolérance accordée pendant près de 20 ans fut l'occasion du gachis le plus inextricable que l'on puisse imaginer car en raison de cette fameuse retenue de 8 %, un nombre incalculable d'aigrefins s'organisèrent pour récolter les paris dans la France entière et même à l'étranger, dans toutes les grandes villes les boutiquiers marchands de vins, cafetiers, marchands de journaux... etc.... recevaient, (depuis 0,50 des malheureux) des ordres pour les courses et les intermédiaires qui venaient prendre les enjeux les centralisaient entre les mains de receveurs importants avec lesquels ils se partageaient une part des 8 %. C'était l'exploitation des paris égarés du pari mutuel sous toutes ses formes.

Cette tolérance était blamable à tous égards, de plus elle fut la porte ouverte à des combinaisons de toutes sortes et au sabotage du pari mutuel, non seulement les paris n'étaient pas surveillés, mais l'on s'en moquait. Que les courses soient plus ou moins régulières, cela ne tirait pas à conséquence, que le propriétaire, entraîneurs, jockeys tripotent, c'était compréhensible, tout ce qui était contre le public au profit des privilégiés était permis.

Pendant que le peuple supportait les 8 %, les propriétaires reinstallaient les bookmakers dans leurs enceintes et pariaient comme autrefois sans aucune charge.

En 1905 Monsieur RUAU se décida à sévir à chasser les bookmakers des enceintes privées, mais il laissa à quelques propriétaires la faveur de se servir encore des intermédiaires pour l'exécution de leurs ordres.

Cette faveur permet encore les tripotages et le sabotage des cotes du pari mutuel.

Aussi, à chaque nouveau ministre de l'Agriculture, voyons nous une délégation des commissaires des courses demander que cette faveur soit maintenue et si les autorités n'y mettent bon ordre nous verrons encore cette iniquité se continuer.

En 1914, les courses formaient une vaste institution que le public alimentait sans profiter de la moindre attention, le peuple, la bonne pâte qui paie les plaisirs des autres, a laissé aux promoteurs les membres des grands cercles, tous les avantages.

A la pelouse le paiement de l'entrée ne donne droit, ni à une place ni à un abri quelconque, ni au moindre point de vue; au pesage le public n'est pas plus favorisé il n'a même pas l'assurance de se placer dans une tribune, ni même de trouver une chaise pour regarder la course le jour des grandes réunions, tandis que les membres du Jockey-Club, des grands cercles, les amis et amies, ont gratuitement des places réservées dans les tribunes spacieuses, bien aménagées, avec des salons et des entrées particulières.

Tout le monde spécial qui entoure les seigneurs est généreusement gratulé par des cartes d'entrée dont il est fait un trafic remarquable, une carte annuelle d'un journal se vendait couramment 2.400 francs et aussi tous crient à l'unisson: "Saluez et honorez ces grands personnages qui donnent leur temps et leur intelligence à la fameuse organisation des courses, sans rémunération !!!"

Sous le couvert de cette gratuité dont s'énorgueillissent les dirigeants des Sociétés, il se glisse une erreur dans l'esprit du public, on oublie qu'un vulgaire amateur de courses qui paie son entrée au pesage le Dimanche, les jours fériés et aux principales réunions verse par an 2.000 francs environ.

Si d'autre part on compte comme faible moyenne 2.000 privilégiés des grands cercles, des amis et amies, on trouve que cette gratuité atteindra 4 millions par an.

Eh bien il faut avouer qu'il serait plus économique de payer des émoluments à quelques grands commissaires.

Ce qui serait le plus rationnel d'ailleurs, c'est de déterminer une institution d'Etat, les courses ont avec le public un contact trop général pour que les conseils des haras n'en prennent la direction, il est nécessaire que le pari mutuel fonctionne au bénéfice de l'Etat et tout naturel que l'argent du peuple retourne au peuple.

Une réorganisation du pari mutuel et des courses serait un bienfait public.

Albert Robin / Levesque sur 17 Mars

Monsieur M. M. Perron ingénieur agronome Parly Chavonne
Monsieur Sarvan ingénieur Pontal. Drouin Champigny
Paris

M. Agence: Développement de Stations hydrominérales et
Analyse de l'eau. M. Perron a illustré son œuvre
sur le gaz dans le pays - sous l'égide de
de son industrie. Et de la son projet

M. Perron - Institut d'hydrologie fondé en 1923 - par une
série de groupements professionnels et privés. et une
demande de nombreux personnes occupant la Co
Cherbourg normale - 9 centimes annuels au
département du pays - certains cours peuvent être
une somme de grande. Les ouvrages pour la France
l' par Barthou ministre de l' I. P. somme annuelle
de 18000 F cette subvention a été payée pendant
l'ans la guerre est devenue la plupart des
établissements ont été fermés par collaboration
mobiles.

Le pays finit avec son rôle de nouvelle Co
travail en mouvement

Il nous faut un budget. Les impôts
il nous avoué un double but. L'enseignement
et

Il nous avoué en France un matériel d'école
d'hygiène. en qualité et en diversité. Vichy
ou aurait pu amener un plus grand nombre
de malade.

Il faut élargir
un autre moyen est d'étudier le corps et de
faire connaître les travaux.

Les corps immortels français ont été examinés
de 1850 jusqu'à 1880 à cette époque la
physique et la chimie sont avancées mais
depuis elle est plus considérable.

La science de l'homme nous avons donné des
corps plus chers qu'on ne soupçonnerait
même par. Il faut refaire toute la
science de l'homme le corps et l'homme y
sont beaucoup de chers qu'on ne
soupçonne pas. Il faudrait faire une
carte hydrologique - et de la publier au

191

Paris le
faisant à l'œuvre

Republique Française

Secrétaire Général
de la
Assemblée

SÉNAT

2

Les concours allemands sont bons et ne
valent pas le nôtre. et ils ont organisé
l'étude du camp et la publication de
notre livre date de 1890 non sans un
retard de 60 ans. et c'est pendant ces
années que la physique et ch. a fait de progrès
nous avons l'intention de refaire toute l'étude
du camp cette étude demanderait un crédit
qui rapportera à l'Etat. Il faut un
personnel de concours - il faudrait un
service permanent - il faut 15 ans pour tout
refaire et au bout de ces 15 ans nous sommes
ou du moins suivre la évolution du camp
minérale, en rapport avec la physique physique
et chimie

Il faut des crédits - nous avons établi un
budget
le personnel nous l'avons = 1 homme et
quelques collaborateurs seulement il faut le
dépeche car s'ils ne sont pas assurés d'avoir
une situation, ils passent à l'industrie
il faut des gens de métier et nous n'avons
personne - Si un homme nous échappe nous
n'avons personne - En France la science
n'est pas bien protégée. nous avons toute la
science à commencer nos chemins de la science
le budget même est

pour lequel c'est 300 000 - F
ce qui représente en $\frac{2}{3}$.

M. Robey - En 1912 M. Bardet et lui 300 millions
de marks en Allemagne

150 millions en France

Valeur économique allemande 1 milliard de francs
au point de vue de transactions commerciales.

Il nous avons l'intention de donner un enseignement
auprès médecins 2 cours et en même temps
de faire un corps professionnel -

M. Bardet = Organisation de l'enseignement
des cabinets - non seulement il va
fallon nous occuper du corps médical - l'organisation
de établissements allemands est telle quelle
de par tout on avait créé en une fois

191

J. Bardet

Secrétaire
de la

Secrétariat Général

Republique Française

SENAT

L'amplement du moyen. Chez nous
 nous nous sommes trop préoccupés de nous
 nous pour les moyens et sommes nous sommes
 inférieurs. Il nous faut des stations ^{universitaires}
 nous sommes obligés de faire des enseignements
 sur la base des langues. Non seulement
 aux médecins mais aux ingénieurs -
 Il y a au moins école. Les sciences
 donnera des données très vagues.

Il faut qu'il y ait un endroit où faire
 cette partie de la science soit enseignée
 il faut du laboratoire.

Nous voulons créer une culture scientifique
 pour la recherche nous avons tout à personnel.
 Sans rapport avec la connaissance tout
 les travaux ont été faits par des gens
 qualifiés - pour empêcher les falsifications
 il y a les livres au point de vue
 de la culture de la géologie hydrologie
 Herbarium a fait de travaux considérables.

au Mexique en Argentine et nous aurons
le commerce d'exportation au pays de très
grandes ressources et nous demandons
votre au budget de la Tram en un
feu qui justement le fait dans ces
Stations

M. Fère - au point de vue économique

Il est certain que en faveur de l'inflation
allemandes étaient faites à cause
du corps scientifique et les nous demandons
aussi que ce corps scientifique soient
organisés aussi - nous pensons trouver
dans le corps un produit très grand
pour l'état.

Nous demandons que l'état doive l'indemnité
de travail semblable pour les

191
président de la République

Republique Française

Secrétaire Général
de la
Trésorerie

SENAT

4

A la fin du rapport qu'on envoie le
Cau du Senat avait pour une somme
de 100000 si elle est la partie est
montré comme et maintenant on la
connaît et il s'est de l'autre en change
chez nous ce qui faisait l'Allemagne
on ne voudra plus aller en Allemagne
et par conséquent on vendra en France
le fait de établissements modèles
et pour les installer il faut du crédit -
il faut donc un organe qui leur fournisse
de beaucoup de petit personnel -
On voudra faire du massage des
baignes de station hydrothermale
~~mon conseil~~ contribuera à l'offre de
dormir. contribuera aussi à l'offre
de la - non on veut chercher le
malade dans leur pays au Canada

5

M. Caspersen - Cette somme de 300 000. avec
cette somme subventionnerai vos
facultés. Il est nécessaire qu'un certain
secours soit fait au budget
de l'enseignement

M. Baudet, hon. votre budget comparé au
services établis à Paris - et c'est pourquoi
je serais qu'il serait bon qu'il donne
le crédit de manière à donner à Paris
à 300 000 et 200 000 pour faire des laboratoires
analyses et recherches. Serait qui ne peut
plus. Je voudrais cela ne peut plus et
donc un personnel à créer - à ces
travaux leurs besoins - un
travaux qui leur servent l'enseignement
vous ne pouvez faire l'étude de la vie
de camp et vous faites un personnel
d'enseignement.

SÉNAT

République Française

Secrétariat Général

de la

Questure

M^r Henri Nicod

Paris, le _____

191

Je crois qu'il est imprudent. =

Il faut voter par oui ou par non =

M^r Carême nous le dirions par argument de
prononcé de la cou sur l'amendement

17

Cela ferait très mauvais effet. Si le H^e Assemble
votait ce texte =

M. Cozennec. Le H^e Assemble = jugera =

M. M. Vous avez entendu qui ont confirmé
tout

Quelques qui le Com s'était prononcé de la tuff
des. Ductubuteurs = entendu le faugbar. plusot que ce
Ductubuteurs =

M. Rouland

M. Rivin Champesamp. Vous croyez

M^e Rouland ce patron sont commanditaires =

M^e Raucouy = J'ai été un de ceux qui ont été d'avis
je demande qu'on l'adopte pour 2 ans = mais
pas plus de deux ans =

M^e Henri Michel = nous reprendrons notre ancien
texte =

M. Perron = Je reprends l'amendement. Je vous
demande mettre aux voix notre amendement =

~~C'est ça~~

Je demande mettre aux voix.

SÉNAT

République Française

Secrétariat Général
de la
Questure

Paris, le _____ 191

Ce n'est pas comparable - Ce sont du genre de
subvention des modeste. La 17th Assemblée est chef
son creux de ne pas prendre en considération. nous
comptons sur vous -

M. Aucocq. - Je remercie la C^{on} de m'avoir entendu à nouveau
Je défends ces petits - les modestes travailleurs - faibles
de transports - 200 trains bellet domin aux dicées
Je suis l'auteur de cette campagne - P. de
Changer. Vichy. Outworkers. genre riche.

Je ne conteste pas ce coup d'ingénieur - L'établissement
peut vivre avec les modestes - au profit de la
société. il y a le point de vue moral.

Un employé de l'Etat - 17000 qu'il a volé
Il y a du bonheur - a perdu 20000.

Aucun scandale il y a du genre qui se font suicides.

On pense de vue moral de vouloir bien accueillir le député
de la Chambre - qui m'a écrit un conseil par le feu

(Séance du 22 mai 1919.) 1

Étaient présents. M. M. Lemaire, Ranson, Michal, Grosjean,
Lançon - Caferrone - Michal - Coubet - Roussin - Rouin
Champsaur - Rouby.

M. Du cog. Chastagne Goyon Peuch

M. Chastagne Goyon. (Venu du 7 avril 1919 du Conseil municipal.
avis que le vote que la Chambre soit voté.

Le incendie est une cause de ruine et de mortalité
pour Paris. Les deux amende réclame

Peuch Le même avis a été formulé par le Conseil gén. de la
Seine - les Tribunaux du 2 font les mêmes

J'appuie ce qui veut de dire M. le P. de C. municipal
il y a ce un danger grand que il y ait une maison de feu
S'il y a du feu à victor.

Enfin est fermement les vout à Eugénie
pour faire dans la cause et rétablir l'équilibre - Il y a là
une danger pour la population - Il faut moraliser
ce pays - et ce veut par le feu qui a fait cela - à Chem
ou il faut donner le fond de l'épargne et de l'économie, on
doit supprimer. Je crois que la détaxe de la Chambre est
de travail.

La Courne. ne fait pas la même chose. La fait est
limité.

non pourrions attendre nos collègues.

M Provig Champeau \rightarrow On convoque en com
pour Jeudi

M Capreau = une com à 4 ans de distance
peut de venir modifier son texte. Je ne vois
pas d'inconvénient à ce qu'on modifie
le texte. Il y a le projet d'annuaire
qui a pris une grande extension. Il y a

du distributeur.

manuscrit à l'él

seul lecture du dispositif de la loi et vote
definit du ~~texte~~ rapport -

191

Paris, le

Republique Française

Secrétaire Général
de la
Prescription

SÉNAT

M^r Paccaron = je prendrai à titre
d'amendement le projet de la
Chambre.

M^r Henri Michel = je voudrais demander du prélevement
plus grand des allocations pour les ~~enfants~~
orphelins - de la guerre.

M^r Pigeon = et en faveur d'admission de

M^r Henri Michel = on prélevait 15 % en 1907 et nous
la porter à 45 et nous je demande à 50 % -
et je suis sûr qu'il faille faire la répartition de
sommes - et toute la admission seront élevées.

M^r Douas Champagne = Il faut - il considère le
dépense comme nul et bon avec moi
je suis d'avis de maintenir le dixte

M^r Agence = mais oui =

M^r Lavan = nous avons été convoqués
pour l'audition et bon pour autre chose

